

# Classification de Maastricht (1995)

- Classe I
  - personnes qui font **un arrêt cardiaque en dehors de tout contexte de prise en charge médicalisée** et pour lesquelles le prélèvement d'organes ne pourra être envisagé que si la mise en œuvre de gestes de réanimation de qualité a été réalisée moins de trente minutes après l'arrêt cardiaque ».
- Classe II
  - personnes qui font un **arrêt cardiaque en présence de secours qualifiés, aptes à réaliser un massage cardiaque** et une ventilation mécanique efficaces, mais dont la réanimation ne permettra pas une récupération hémodynamique » (*« unsuccessful resuscitation »*).
- Classe III
  - personnes pour lesquelles la mort survient dans les suites d'une décision d'arrêt de traitements en réanimation
- Classe IV
  - personnes en mort encéphalique